

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20200525_03

Séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de la convocation :

18 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Était absente excusée : Carmen VALLET (procuration à Anne-Marie MIVELLE)

Mme Camille BARBAZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Élection du premier adjoint au maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Mme Anne-Marie MIVELLE : 17 (dix-sept) voix
- M. Gérard MUGNIOT : 1 (une) voix

Mme Anne-Marie MIVELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe au maire et immédiatement installée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE